

Appels Bourse Postdoctorales Elan 2018

L'appel à candidature pour l'année 2018 est à présent ouvert

La date limite d'introduction des candidatures est fixée au 15 janvier 2018



Bourses postdoctorales pour pays en développement

Vous êtes ressortissant d'un pays en développement ? Vous êtes détenteur d'un doctorat ?

Vous souhaitez approfondir les résultats de votre recherche ou obtenir un soutien dans vos fonctions d'enseignant ?

La bourse Postdoctorale ELAN vous permet de maintenir la dynamique académique acquise, sous la forme de recherche ou d'enseignement.

L'objectif des bourses postdoctorales Elan ? offrir à des jeunes docteurs, fraîchement réintégrés dans leur institution d'origine après avoir bénéficié d'un

financement de L'ARES et ayant réalisé leur thèse de doctorat sous la supervision d'un promoteur ou Co-promoteur d'une institution de la fédération Wallonie-Bruxelles, un soutien leur permettant de maintenir la dynamique académique acquise sous forme de projet de recherche ou d'enseignement mené localement.

Quel soutien financier ?

La bourse postdoctorale Elan consiste en l'octroi par l'ARES d'un soutien pour lequel les dépenses doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence.

Le montant maximum de la bourse est de 10000 Euros (hors frais d'encadrement et de gestion). Il peut comprendre les rubriques suivantes (voir formulaire de candidature pour les détails)

- Frais de déplacement sud-Nord et/ou Sud-Sud de minimum 1 mois (4 semaines) et maximum 3 mois (12 semaines). Si prévu par le boursier (billet d'avion)
- Frais de séjour Sud-Nord et/ou Sud-Sud de minimum 1 mois (4 semaines) et maximum 3 mois (12 semaines), si prévu par le boursier (allocation de subsistance et de logement) :
- Frais d'investissement (matériel informatique, mobilier)
- Frais de fonctionnement (consommables, documentation et livres, matériel de bureau, reprographies, communications, carburant)
- Frais de mission, dans le cadre d'une mission en local ou d'une mission sud-sud moins d'un mois (per diem et logement)

Quels critères d'éligibilité ?

Les candidats doivent satisfaire à tous les critères de recevabilité :

Avoir obtenu son titre de docteur depuis moins de cinq ans (au moment de la clôture de l'appel) sous la supervision d'un promoteur ou d'un Co-promoteur d'une institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Avoir bénéficié d'un financement de L'ARES dans le cadre d'un programme de CUI/AI, d'un PIC, d'un PRD, D'un PFS, d'un PIL ou d'un cours et Stage international.
- Etre enseignant ou chercheur dans une des institutions des sud partenaires de l'ARES en matière de coopération au développement
- Avoir introduit une demande complète dans les délais et selon la procédure requise.

Un candidat n'est éligible que maximum deux fois à une bourse postdoctorale Elan.

Comment introduire sa Candidature ?

Chaque année L'ARES lance un appel à candidature pour les bourses postdoctorales Elan dont les dépenses doivent être effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence.

Source : <https://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/bourses/bourses-postdoctorales-elan#02-formulaire-de-candidature-application-form>

EN SAVOIR + : contactez Maryvonne Aubry - maryvonne.aubry@ares-ac.be